

**Mise en garde**

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par le Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu. Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement



---

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le lundi 19 décembre 2022 à 9 h  
5650, rue D'Iberville, 2e étage**

---

**PRÉSENCES :**

Monsieur François LIMOGES, Maire d'arrondissement  
Monsieur Jocelyn PAUZÉ, Conseiller du district de Marie-Victorin  
Madame Ericka ALNEUS, Conseillère du district d'Étienne-Desmarteau  
Madame Josefina BLANCO, Conseillère du district de Saint-Édouard  
Madame Dominique OLLIVIER, Conseillère du district du Vieux-Rosemont

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur François Limoges, maire d'arrondissement.

**AUTRES PRÉSENCES :**

Madame Simone Bonenfant, Directrice des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe  
Monsieur Hugo Nappert, Directeur des travaux publics  
Madame Adina Iacob, Secrétaire d'arrondissement substitut

\_\_\_\_\_  
Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 9 h 02

**CA22 26 0302**

**Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 19 décembre 2022, à 9 h**

Attendu qu'un avis de convocation et un projet d'ordre du jour ont été signifiés aux membres du conseil d'arrondissement dans le délai prescrit par la Loi sur les cités et villes;

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Dominique OLLIVIER

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 19 décembre 2022, sans changement.

Adoptée à l'unanimité.

10.01

\_\_\_\_\_  
**10.02 - Point d'information**

---

**10.03 - Période de questions du public**

En l'absence de public, la période de questions n'a pas lieu.

---

**CA22 26 0303**

**Accepter l'offre de services de l'escouade mobilité aux 19 arrondissements pour l'application de leurs règlements relatifs au dépôt de la neige sur le domaine public, à l'exception de la délivrance de permis, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec**

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Jocelyn PAUZÉ

Et résolu :

D'accepter l'offre de services de l'escouade mobilité aux 19 arrondissements pour l'application de leurs règlements relatifs au dépôt de la neige sur le domaine public, à l'exception de la délivrance de permis, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1226743007

---

L'ordre du jour étant épuisé, le maire d'arrondissement déclare la séance levée à  
9 h 05

---

François LIMOGES  
Maire d'arrondissement

---

Adina IACOB  
Secrétaire d'arrondissement substitut

---

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le  
6 février 2023.